

*Recours au Règlement—M. Caccia*

Les provinces étant disposées à collaborer, j'ai recommandé qu'on présente un projet de loi sur les loteries afin de tirer au clair une fois pour toutes les relations fédérales-provinciales dans ce domaine. Comme nous étions de bonne foi, les gouvernements provinciaux ne demandaient pas mieux que d'en discuter.

Au cours des négociations, on a décidé que le ministère de la Justice, la Société des loteries interprovinciales et les provinces nous proposeraient des modifications au Code criminel afin de protéger la juridiction actuelle des provinces dans le domaine des loteries. En échange, les provinces verseraient 100 millions de dollars pour aider le gouvernement fédéral à respecter sa promesse de financer les Jeux.

On a travaillé fort depuis neuf mois et passé des heures à négocier. J'en profite pour remercier mes collègues provinciaux responsables des loteries, car ils ont coopéré et adopté une attitude constructive au cours des négociations.

Dans la même veine, je me réjouis d'annoncer que, par suite de consultations et de négociations poussées, j'ai ratifié aujourd'hui, au nom du gouvernement du Canada, une entente avec les gouvernements provinciaux, en vertu de laquelle les provinces verseront au gouvernement fédéral la somme de 100 millions de dollars en trois versements égaux répartis sur les trois prochaines années. En ce qui concerne le gouvernement fédéral, mon collègue le ministre de la Justice (M. Crosbie), présentera en temps opportun une mesure législative modifiant le Code criminel dans le but de protéger la compétence actuelle des provinces dans le domaine des loteries.

Il va sans dire que cette entente contribuera considérablement à faciliter les relations fédérales-provinciales futures et à concrétiser le nouvel esprit de collaboration qui les inspire. En fait, c'est une journée mémorable pour les sports au Canada comme pour les relations fédérales-provinciales. Encouragés par ce nouvel esprit d'amitié et de coopération nous espérons que nos jeunes sportifs réaliseront leur meilleure performance jusqu'ici et que les olympiques d'hiver dont nous serons les hôtes seront les plus réussis qu'on ait jamais vus dans le monde.

**Des voix: Bravo!**

**M. Sergio Marchi (York-Ouest):** Monsieur le Président, je me réjouis de répondre aujourd'hui au nom de mon parti à la déclaration du ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur (M. Jelinek). Je le félicite d'avoir réussi à obtenir la jolie somme de 100 millions de dollars des autorités provinciales pour les jeux olympiques d'hiver qui auront lieu à Calgary en 1988.

Le ministre laissait entendre depuis quelques mois qu'il s'employait à amener les provinces à conclure pareille entente. Les milieux sportifs en général seront effectivement encouragés par la nouvelle d'aujourd'hui. Cette entente rassurera également les sportifs, le comité d'organisation des Jeux olympiques et tous ceux qui seront appelés à participer à l'organisation des jeux d'hiver de 1988.

Toutefois, mise à part cette annonce, le gouvernement fédéral s'est engagé à verser 200 millions pour les jeux d'hiver. En comptant la quote-part des provinces et le programme de la monnaie olympique, il restera tout de même un manque à gagner de 50 à 70 millions, selon les recettes que rapportera le programme de la monnaie olympique. A cette fin, je pense qu'il incomberait au ministre et à son gouvernement d'informer la Chambre et le grand public de la provenance de la contribution fédérale, de la manière dont ces fonds seront prélevés et quand ils le seront.

Ce sont là des questions fondamentales auxquelles il faut répondre afin de rassurer tous ceux qui participent à l'organisation des Jeux olympiques, c'est-à-dire que le plan de financement promis sera maintenu intégralement et assez longtemps.

En second lieu, il faudra aussi établir si l'entente conclue avec les provinces est un accord circonstanciel ou si une nouvelle entente a été négociée pour modifier celle conclue par le gouvernement conservateur en 1979. A ce moment-là, le gouvernement fédéral avait accepté de laisser l'exclusivité des loteries aux provinces moyennant le versement tous les ans de 35 millions de dollars. Quand on examine de près l'entente, on constate que les recettes sont de l'ordre de 200 millions par année. Point n'est besoin d'être fort en calcul pour constater que cette entente ne favorise pas le gouvernement fédéral et octroie un monopole lucratif aux provinces.

Peut-être que le ministre a modifié ces conditions non pour pénaliser les provinces, mais pour rendre justice au gouvernement fédéral afin qu'il ait davantage de ressources pour appuyer les initiatives sportives à l'échelle nationale. J'espère que le ministre saura répondre à ces questions pendant la période réservée à nos commentaires.

Enfin, je rappelle à la Chambre que notre parti, quand il était au pouvoir, a toujours soutenu le sport amateur en favorisant l'excellence athlétique pour tous les Canadiens sans tenir compte des antécédents ni du milieu. On devra se rappeler que le gouvernement libéral précédent avait offert des garanties sans précédent pour la tenue des Jeux olympiques de Calgary en 1988. En outre, faut-il rappeler que ce fut un gouvernement libéral qui avait payé la part du lion pour envoyer nos athlètes à Los Angeles où, par leur excellente performance, ils ont fait honneur à leurs concitoyens.

Nous espérons sincèrement que nos athlètes qui participeront aux Jeux olympiques d'Hiver de Calgary en 1988 feront aussi honneur à leur pays. Et comme les yeux du monde entier seront tournés vers nous en 1988, nous voulons faire en sorte que ces jeux soient un événement extraordinaire, événement dont tous les Canadiens d'un bout à l'autre du pays tireront honneur et fierté.

**Des voix: Bravo!**